L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 9 JUIN.

FEUILLETON.

LES ASSASSINS DU LIBAN,

ROMAN HISTORIQUE,

Par HENRI AUGU.

DEUXIÈME PARTIE.

LE VIEUX DE LA MONTAGNE

LE TEMPLE DU SOLEIL.

III—(Suite.)

Sur un autel de forme demi circulaire, situé dans une vaste galerie au milieu des substructions cyclopéennes, le dai-kébir Ahmed est debout.

Devant lui, la foule des Ismaéliens est attentive dans un religieux silence.

Autour de l'autel, les autres dai-kébirs et les principaux d'entre les dais forment le cercle.

Le grand-prieur dominant commence par ces versets du premier chapitre du Koran :

—" Louanges à Dieu, maître de l'univers, le clément, le miséricordieux,

" Arbitre souverain au jour du jugement dernier."

O saints disciples d'Ismaël, du septième des Imans issus de Mahomet (qu'Allah lui soit propice et le couronne !) par Fatima, la fille chérie du Prophète et l'épouse d'Ali, le sublime ! O dais, rafiks et fedavies sacrés aux robes immaculées qui m'écoutez ! Des quatre coins du monde vous êtes accourus en ces lieux, suivant les ordres transmis...

Le glorieux jour du réveil d'Ismaël est arrivé. Il me fut annoncé dans un rêve par l'archange Gabriel, qui voit sans cesse la face rayonnante du Très-Haut, dans les profondeurs éclatantes du septième ciel.

Les infidèles—qu'attend la géhenne,—m'a-t-il dit, ont foulé la terre de l'Islam. Vomis par l'enfer, ils ont apporté avec eux le feu et la flamme. Les armées du Commandeur des croyants, quoique innombrables et braves qu'elles soient, ne pourront rien contre ces démons, guidés par les génies de Satan, ni ces enfants d'Ali, seuls, et les vrais missionnaires de l'Islam, ne reprennent en main le poignard sacré qui frappe droit au cœur les chefs de ces maudits.

Qu'on prepare donc le keif, l'herbe par excellence ! afin que les fédavies aient l'avant-goût de ce qui les attend au paradis et brûlent de mériter les félicités éternelles. Qu'ils frappent ! et cette armée sans chef deviendra alors une proie plus facile pour les guerriers du Prophète.

O fedavie ! rappelez-vous ce que le livre descendu du ciel vous promet : " Un séjour de bonheur.... des jardins et des vignes.... des filles au sein arrondi et d'un âge égal au vôtre.... des coussins les uns sur les autres pour un doux repos.... des coupes remplies.... des fruits que vous aimez.... des sources vives. "

Mais qui préparera le haschisch ? qui montrera le paradis aux fédavie ? qui leur présentera le poignard ? qui leur désignera les chefs qu'il faut frapper ? Un nouveau Scheik al-Djebel !

Vos dai kébirs s'étaient réunis, et par le jeûne et la prière ils avaient préparé leur esprit.... Ils tombèrent d'accord sur le saint Ismaélien qui devait rétablir la puissance et la force d'Ismaël. C'était un shérif, cousin de Mahomet (que Dieu le conserve et lui soit propice !).... On lui a présenté l'anneau d'Ali, mais son grand âge l'a empêché de se rendre jusqu'ici....

Ahmed s'était arrêté dans sa harangue. Mais, voyant qu'aucun murmure de mauvais augure n'accueillait ses paroles, il reprit presque aussitôt :

— Le Scheik al-Djebel peut seul choisir les hommes du sacrifice ; seul il peut remettre le poignard sacré et désigner les victimes ordonnées par le ciel.... Que faut-il donc faire dans ces circonstances ?

Remettre l'assemblée à une autre lune, et indiquer un nouveau lieu de réunion, où le Scheik al-Djebel puisse se rendre sans s'exposer aux fatigues d'un long voyage, et où il soit investi de la charge suprême, si le droit originel de l'anneau d'Ali..... N'est-ce pas votre avis, ô enfants d'Ismaël ?

— Oui, oui, répondit-on de tous les points de la galerie.

— L'heure à laquelle cette cérémonie mystique s'accomplira ne doit pas être éloignée, car le temps presse....

— Certes. Les infidèles ravagent la terre de l'Islam comme une nuée de sauterelles, dit une voix.

Cette voix n'était autre que celle de Soleyman el-Halebi.

— Soleyman, mon fils, tu as raison, reprit Ahmed. Tu es un de ceux sur lesquels Allah a fixé les yeux, aussi es-tu brave, et les paroles ne ressentent-elles de l'esprit qui t'anime.

— J'attends avec impatience le poignard sacré, répartit le jeune fanatique.

— Patiente !

S'adressant de nouveau à la foule :

— Ismaéliens ! dit le dai kébir, vous retournerez sous vos tentes et dans vos maisons. Bientôt l'ordre sacré viendra vous y retrouver, et dès qu'un lieu désigné nous aurons revêtu du manteau d'Ali le nouveau Scheik-al-Djebel, l'entreprise sainte commencera.... Il en est un surtout, parmi les pachas du Sultan de feu, qui doit être immolé : c'est le plus dangereux ennemi de l'Islamisme.

— Lequel ? demanda-t-on.

— Il est grand et fort comme Djalout (Goliath) le Philistin, qui ne tomba pas moins sous les coups de David. Toujours en avant, le premier partout, il est devenu la terreur des soldats de Djezzar, comme il l'avait été de Mameloucks de Mourad bey.

— Son nom ?

— Kléber. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il combat les croyants. Il y a bien des années déjà, en Servie, il guerroya contre le croissant. C'est un ennemi juré de notre saint Prophète et de son peuple. Tous les moyens lui sont bons pour arriver à ses fins. Il emploie même la perfidie et le mensonge.... Ecoutez plutôt.

— Que va-t-il nous conter, le dai kébir ? murmura-t-on.

Il a fait revêtir de la robe des Ismaéliens l'un des siens, pour surprendre nos mystères et nous anéantir au moyen de nos propres secrets.

— Où sont ces émissaires ? demanda l'un des dais devant l'autel.

— Ici même, nous écoutant.... dans ces souterrains !

A cette révélation inattendue, un frémissement parcourut toute la foule. La colère se peignit sur le visage de chacun, et chacun chercha à se saisir du manche de son poignard.

— Qu'ils périssent les infâmes ! s'écria-t-on d'un bout à l'autre de la galerie souterraine.

— Comment les reconnaître ? fit le même dais.

— Ismaéliens, reprit le dai kébir Ahmed, le moyen est facile.

— Que faire ?

— Que chacun, au même moment, aussitôt que j'aurai prononcé le saint nom d'Allah, fasse le signe mystique des enfants de Hassan.... Et qu'en même temps chacun observe son voisin !

C'est cela, il a raison, le dai kébir !

— Qu'on s'empare immédiatement de quiconque ne fera pas le signe ou hésitera seulement !

— Nous attendons ; prononce le saint nom !

On devine aisément quel dut être le saisissement de nos trois aventuriers, quand ils eurent compris que leur déguisement et leur présence dans les souterrains du temple du Soleil étaient connus du chef des Haschichins.

Ne cherchant pas même à se rendre compte comment ils avaient été trahis, tant l'effet des paroles du dai kébir avait été foudroyant sur leur esprit, ils étaient demeurés immobiles et muets.

Ils n'osaient porter la main sur la crosse de leurs pistolets, de crainte de révéler eux-mêmes leur présence.

Le nom d'Allah jeté aux échos du vaste souterrain, comme un signal de mort, les surprit dans cette stupeur, et tandis que chaque Ismaélien faisait rapidement sur le front le signe mystique qui n'était autre que celui du croissant, eux seuls restèrent sans mouvement comme des statues.

— Les voilà ! les voilà ! crièrent aussitôt plusieurs voix.

— Où ! où !

— Contre ce pilier.

Cent poignards brillèrent autour des trois Français.

— A mort ! à mort ! hurlèrent des milliers de voix.

Ces lames étincelantes, ces cris de mort, firent par rappeler à eux-mêmes Rivolet et ses compagnons. Le courage leur revint, mais c'était le courage du désespoir, car ils se sentaient perdus.

N'importe ! il fallait du moins vendre chèrement leur vie.

Ils armèrent leurs pistolets.

Adossés contre le pilier, le front haut, les muscles tendus, l'œil enflammé, défiant leurs adversaires du regard, ils ressemblaient ainsi aux frères Macchabées, bravant, sur cette même terre de Syrie, le roi Antiochus Epiphane et ses bourreaux. Mais, de plus que les martyrs juifs, ils avaient des armes pour faire, avant de mourir, une sanglante hécatombe.

Pendant que les Haschichins hésitaient devant l'air martial et déterminé des Français, une voix grave s'éleva.

C'était un vieillard à barbe blanche, qui avait gravi les degrés de l'autel pour mieux se faire entendre.

— Arrêtez, ô enfants d'Ismaël ! disait le vieillard. Le sang ne doit point couler dans les lieux consacrés à nos mystères. La règle de l'illustre Haçan le veut ainsi.

Faut-il donc les laisser échapper ? demanda avec colère le dai-kébir.

— Je suis un ancien parmi vous : quatre-vingts hivers ont blanchi ma tête.... Je le dis en vérité : Malédiction sur nous, si nous transgressons la loi !

— Quel est donc votre avis ?

— De plus, nul Ismaélien ne doit, quand il s'agit des vengeances mêmes de l'Ordre, frapper du poignard s'il n'a été pour cela armé par un Scheik al Djebel.

C'est vrai ! c'est vrai ! répondirent un grand nombre de voix. Le dais a raison.

Que faut-il donc faire ? demanda encore Ahmed en frappant du pied avec impatience le marbre de l'autel.

Le vieillard allait ouvrir la bouche, sans doute pour donner un conseil, lorsque des coups de pistolet retentirent, suivis d'un grand tumulte et de cris de triomphe.

Mais aucun Haschichin n'avait été atteint. Au contraire, nos malheureux amis, soudainement terrassés, gisaient sur le sol, au pouvoir des farouches sectaires.

Un Ismaélien à la robe blanche, c'est-à-dire un fédavi sacré, s'était redressé, haletant, la sueur au front et regardant la scène, les bras croisés, avec un sombre orgueil.

Taib ! taib ! s'écria Ahmed, qui avait tout compris. C'est bien, Soleyman !.... Bien mon fils, je te reconnais là. Tu mériteras ainsi la femme qui t'a charmé.

Voici ce qui était arrivé.

Le fanatique Soleyman, qui avait reconnu dans un des Français l'officier dont l'intervention à Gizeh, sur les bords du Nil, avait failli lui faire perdre la précieuse proie dont il était chargé, et qui, avec l'intuition des âmes, avait deviné un rival dans cet officier, n'était dévoué pour les autres.

Comme un serpent, il s'était glissé derrière le pilier contre lequel se trouvaient adossés Martial et ses amis. Puis, se couchant à plat ventre il avait rampé à leurs pieds, de ses deux bras nerveux avait saisi leurs jambes, et les avait fait tomber.

Les coups de pistolet étaient partis au hasard, chacun des Français, en tombant, ayant instinctivement pressé la détente.

La foule s'était précipitée sur nos trois malheureux amis, les avait désarmés et les maintenait immobiles.

— Quel est votre avis maintenant ? demanda Ahmed au vieux dais, strict observateur des règles de Haçan, le premier Vieux de la Montagne.

Chacun fut attentif aux paroles qu'allait prononcer le vieillard.

Il existe dans les souterrains du Temple du Soleil, dit l'octogénaire, un puits dont nul n'a jamais osé sonder la profondeur. Qu'on les y précipite !...... J'ai dit.

A peine l'oracle eut-il prononcé, que des milliers de voix hurlèrent :

—Au puits ! au puits !

Un frisson d'horreur parcourut Rivolet et Martial ; quant au carabinier Jacquet [illegible]

[illegible] Bourgogne ! je ne boirai plus [illegible].... Adieu dessert !

[illegible] les Français vers le puits, et on les jeta dans l'abîme.

—Que leur sauffe [illegible] et que leurs membres se brisent au fond de ce gouffre ! dit Ahmed.

Une demi-heure après, les immenses souterrains du *Temple du Soleil* étaient replongés dans les ténèbres et avaient repris leur silence séculaire....

Aucune voix humaine ne troublait, en effet, les vastes galeries.

Seulement, si l'un des Ismaéliens fût demeuré sous les sombres voûtes, il eût entendu comme des sourds et rauques miaulements, qui paraissaient sortir des entrailles de la terre.

Ces miaulements étaient saccadés, s'interrompaient par moments, comme si l'on eût fait des efforts pour les étouffer et les faire cesser.

IV

LE SÉRAIL DE DJEZZAR.

Quinze jours après l'assemblée tenue par la secte des *Assassins* dans les souterrains du *Temple du Soleil* de l'antique Héliopolis, un *sacoquin*, sorte de tartane turque, entrait dans le port de Saint-Jean-d'Acre avec sa voile triangulaire.

Ce navire venait de Beirouth.

A la poupe se tenaient trois passagers ayant tout l'air de marchands syriens

L'un paraissait fort occupé à caresser un jeune léopard à crinière, ou guépard, qu'il tenait sur ses bras. Il jouait avec le charmant félin à la robe tachetée de noir, l'agaçait en tortillant sa belle queue soyeuse, puis lui frisait les longs poils de ses joues ; ce à quoi la jolie bête répondait par de petits grognements de plaisir, en cherchant même de sa langue à lécher son ami.

Les deux autres passagers examinaient avec la plus grande attention l'entrée du port et les vaisseaux anglais, à l'ancre près de la jetée, notamment le *Theseus* et le *Tigre*, avec leurs longues files de canons dont les gueules se montraient aux sabords.

Puis, leurs yeux s'étant portés sur la ville, ils virent avec étonnement derrière la muraille l'enceinte s'en dresser une autre, à laquelle travaillaient des milliers de bras.

— Voilà l'œuvre de Phélipeaux ! dit un des marchands.

A mesure qu'avançait la tartane, on voyait sur les murs et les bastions extérieurs les traces non équivoques de l'artillerie et d'un combat acharné.

— L'armée a tenté un assaut, c'est sûr ! dit encore le marchand.

— Que de braves ont dû périr parmi nos camarades ! répondit son compagnon.

En effet, malgré la perte de son artillerie de siége, Bonaparte n'avait nullement perdu confiance dans le succès d'une attaque contre Saint Jean d'Acre.

Le 19 mars, il avait adressé aux habitants du pachalik de Djezzar une proclamation dans laquelle on remarquait ces passages :

" Dieu donne la victoire à qui il veut. Il n'en doit compte à personne : les peuples doivent se soumettre à sa volonté.

" En entrant avec mon armée dans le gouvernement d'Acre, mon intention est de punir Djezzar pacha de ce qu'il ose me provoquer à la guerre, et de vous délivrer des vexations qu'il exerce envers le peuple.

" Dieu, qui tôt ou tard punit les tyrans, a décidé que la fin du règne de Djezzar est arrivée.

" Vous, bons musulmans, vous ne devez pas prendre d'épouvante, car je suis l'ami de ceux qui ne commettent pas de mauvaises actions, et vivent tranquilles......"

Le même jour, le général en chef, accompagné de Dommartin et de Caffarelli, fit de la place une reconnaissance plus exacte, dont le résultat fut la résolution d'attaquer le front oriental de la ville, embrassant l'angle saillant du rectangle formé par la forteresse, dont deux côtés, baignés par la mer, et flanqués par le feu des navires anglais, rendaient très difficile le développement des attaques.

Le chef de brigade du génie Samson fut chargé de reconnaître la contrescarpe, et effectua, pendant la nuit, cette opération.

Le brave officier se traîna sur les genoux et sur les mains et parvint de la sorte, malgré tous les obstacles qui s'opposaient à sa marche lente et périlleuse, assez près des remparts pour s'apercevoir qu'il n'en était plus séparé que par le fossé.

Au moment où il montait, en tâtonnant, un talus plus rapide, qui lui fit conclure que le fossé était sans revêtement, une balle lui traversa la main de part en part....

(*A continuer.*)

Le meilleur tonique ferrugineux.

ELIXIR FERRUGINEUX D'ÉCORCE DE CALISAYA,

DE HEGEMAN.

C'est une liqueur agréable, faite de l'écorce de Calisaya et de pyrophosphate de fer ; elle a toutes les précieuses propriétés du fer, du phosphore et du Calisaya, et ne contient aucun ingrédient nuisible. Il n'y a rien de mieux pour préserver des fièvres en frisson, et les médecins les plus éminents le recommandent comme un excellent tonique pour les convalescents qui ont été atteints de fièvres et d'autres maladies. Les médecins qui le prescrivent et le public qui l'achète doivent spécifier celle de HEGEMAN, car il s'offre sur le marché un grand nombre d'articles de qualité inférieure qu'on prétend être la même composition. La véritable liqueur est préparée par HEGEMAN & Co, chimistes et droguistes de New York et se vend chez tous les pharmaciens respectables.

6 mars—3m

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 8 juin 1869.

Le marché monétaire proprement dit est calme et tassé. Les banques escomptent la plus grande partie du bon papier de commerce que leur offrent leurs clients et prêtent volontiers, à courte échéance, sur des garanties collatérales satisfaisantes. Le taux de l'intérêt est encore, dans les rues, de 10 pour cent par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales et les billets de commerce de premier ordre sans garanties collatérales, de 1 à 1 1|2 pour cent par mois, le papier de commerce bon à second ordre sans garanties collatérales. Les billets hypothécaires sont à 9 1|2 à 10 pour cent par an le No 1 et 10 à 12 le bon et le No 2.

L'or a ouvert à 137 7|8 à 138 contre 138 3|8 à New York et, après s'être très peu vendu, a fermé à 138 3|8 à 138 5|8. Les opérations ne comprennent que $5,000, $6,000 et $8,500 à 138 1|8, $2,000 à 138 1|4.—Dans l'argent, $1,600, en demi-piastres américaines, ont changé de mains à 133. Nous cotons, nominalement, les demi piastres américaines, à 133 1|4 à 133 3|4 et les piastres mexicaines à 2 1|2 pour cent de prime sur l'or.

Il y a eu fort peu d'offres de change étranger et le sterling, par suite de la hausse de l'or et des traites dans Wall street, a haussé de 1|2 pour cent, à la clôture. Les ventes de sterling embrassent 3000 livres clear contre à 149 3|8, 5000 No 1 à 149 3|4, 5000 livres connaissement et clear à 149 1|4 à 150, 1200 livres clear No 1 à 150, 1200 livres de banque 150 7|8 et 1000 livres à 151 1|8.—Dans le change sur France 50,000 francs, au change de commerce No 1, à 3.78 3|4 et 235,000 (110 et 125,000) à 3 77 1|2.—Le sterling peut être coté à 149 3|4 à 150 1|4 le connaissement et clear à 151 1|4 à 151 3|4 le change de banque ; le change sur France à 3.78 3|4 à 3 77 1|2 le premier et 3.75 à 3.73 3|4 le second.

Le change américain a été plus faible dans les premières heures de la journée, mais il s'est ensuite relevé et, à la clôture, avait légèrement haussé. Les banques, à la clôture, ont tiré sur New York à 1|8 pour cent d'escompte. Les ventes sont : $15,000, au change de commerce, à vue, sur New York, et $30,000 de banque à 5|16 d'escompte ; $1,500 et $20,000, au change de commerce, $75,000 et $75,000 de banque à 3|8, $6,000, à vingt jours de vue, et $5,000, à trente jours de vue, à 1 1|4.

Aucune vente d'actions ou de bonds n'a été annoncée.

Les billets de la ville ont été négligés. Les courtiers ont acheté à 27 et vendu à 26 pour cent d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi, 8 juin 1869.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1850 balles, à des prix plus forts, les styles désirables ayant montré une hausse de ¼ c. Nous cotons actuellement le low ordinary à 22 ¾ à 23¾, ordinary 25 à 26 c, good ordinary 27 à 27½ c, low middling 28 à 28½ c et middling — à 29 c.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er septembre 1868 bls..	3044	
Arrivé depuis notre dern. rap	359	
Arrivé précédemment	814633	
Echantillons &c	9112	
		824104
		827148
Exporté aujourd'hui	267	
Exporté précédemment	781585	781585
Stock en mains, à bord de nav.		45296

FRET—Le marché au fret étranger est calme, mais la décroissance sensible du nombre des navires sans engagements a donné de la fermeté aux taux. Dans le cabotage, la demande de places sur steamers est bonne. Nous cotons actuellement :

Coton sur vapeurs pour Liverpool à 7|16d la livre, do pour New York à ¾ à — cent, pour Boston 7|8 cts la livre, pour Philadelphie — et la livre mais pour les ports du Nord 14 à 15 c le boisseau, farine pour les ports du Nord 60 à 0 c le baril, grain pour Liverpool 10 d le boisseau.

Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont comme suit : Coton pour Liverpool 3|8 à — d la liv, coton pour le Havre ¾ cent la livre, coton pour Brême ¾ à — cent la liv. coton pour les ports du Nord $2 à $2 25 par balle, tabac pour Liverpool 30s à —s, tabac pour le Havre $8 50 tabac pr Brême, 32s 6d le boucaut, tabac pour Londres 35s le boucaut, do pour Gênes 42s 6d le boucaut, grains pour Liverpool 8¼ à 9 d le boisseau, farine pour Liverpool 2s 6 de le baril, gâteaux de graines de coton pour Liverpool 25 à 27s le tonneau. Les 25,000 boisseaux de blé apportés par le Mohawk et quelques barges ont été pris pour Liverpool sur vapeurs à raison de 10 d le boisseau.

TABAC—Le marché a été calme durant les trois jours qui viennent de s'écouler. Les ventes n'ayant embrassé que 250 boucauts de l'article, dont 35 à 8c la livre, 19 à 9 c, 32 à 9¼ c, 1 à 10 c, 3 à 11¼, 6 à 12 c, 5 à 12½ c, 48 à 13 c, 51 à 14c et 26 à 14½ cts la livre. Divers acheteurs ayant tâtonné, d'autres ventes auront probablement été faites après que nous eumes quitté le marché. Plusieurs ordres considérables étaient pendants et les avis de l'extérieur sont de nature à produire une force notable. Le stock à vendre est rond et bien assorti et les renforts de l'article nous arrivent librement. Nous cotons ce qui suit :

Léger—Refused, 6 à 7 ; Common leaf, 8 à 9 ; medium, 9 à 10, Good, 10 à 11 ; fin, 12 à 14 ; choice sélections 14 à 15.

Lourd—Refused, 7 à 8 ; Common Leaf, 9 à 10, medium 10 à 11 ; good, 11 à 12, fin 13 à 15 ; choice sélections 15 à 19.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains, au 1er sept 1868, bts.		3183
Arriv. dur. le 3 dern. jours	1957	
Arrivé précédemment	14398	15655
		17838
Exporté durant les 3 dern jours	993	
Exporté précédemment	7893	
Défalc pour emballer &c. &c.	910	
		9796
Stoc en mains et à bord de navires		8042

ARRIVAGES DE L'OUEST—Il ne nous est arrivé aucun bateau de l'Ouest depuis notre revue d'hier.

SUCRE ET MELASSE—Le marché au sucre est encore sans animation. Les affaires se bornent aux quelques petits envois de sucre faits qui sont arrivés de temps à autre. D'après ce qui est venu à notre connaissance, il s'en serait vendu aujourd'hui 24 boucauts seulement à 11 ¾ à 12 c la livre de good fair et 12⅛ c pour le fully fair. Nous n'avons entendu parler d'aucune transaction dans la mélasse.

FARINE—Il n'est pas arrivé de farine depuis hier. Le stock en mains en est faible et la superfine et la double extra sont rares. Ces gradès continuent à être en demande. La superfine se rapporte $6 et la double extra $6 25 le baril. A raison de la rareté des qualités demandées, les ventes, aujourd'hui, se sont bornées à 1000 barils, dont 250 de superfine à $6 75 de double extra à $6 25, 100 do à $6 15, 100 do d'extra de choix à $6 35, 400 de triple extra à $6 75 et 50 à $7 87½ le baril.

MAIS—Rare et en demande et prix haussés. Ventes aujourd'hui de 1600 sacs, dont 250 de jaune à $1, 300 de blanc et 300 de blanc et blanc mélangé à $1 05, 150 de blanc mélangé à $1 07½, 350 de blanc à $1 10, 100 de mélangé en mauvais état à 95 c le boisseau.

AVOINE—Plus ferme aujourd'hui. Ventes de 2000 sacs dont 400 et 500 à 71 c, 350 et 450 à 72 c, 300 et 130 à 73 c le boisseau.

SON—Approvisionnement faible et ferme. Ventes de 300 sacs à $1 64½, $1 25 et $1 30 les cent livres.

FOIN—Approvisionnement fort et demande peu active. Ventes aujourd'hui de 600 balles dont 43 et 136 de beau de l'Ouest à $25, 100 de $25 50, 80 de prime à $26, 100 et 112 de choix à $27 le tonneau.

PORC—Le marché est calme, mais ferme. Les détenteurs demandent $33 50 le baril de mess. Détail à $33 75 à $34 le baril.

BACON—Les épaules se vendent en détail à 14¾ à 15 c. cotés clear ribbed 18¼ c. cotés déssossé 18½ c la livre.

SAINDOUX—Un lot de 50 barils de prime vendu à 19½ c la livre. Le prime en tierçons se vend en détail 19½c, en barillets 21 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1869.

Arrivé, hier—360 bœufs du Texas, 147 veaux et veaux d'un an, 3 cochons, 173 moutons.

Vendu,—413 bœufs du Texas, 330 veaux et veaux d'un an, 3 cochons, 338 moutons.

A vendre,—461 bœufs du Texas, 1060 veaux et veaux d'un an, 16 cochons, 185 moutons, 22 vaches à lait.

Bœufs du Texas, de choix, nourris au maïs, par liv. net	—	à	00
do de 2de qlt., par tête	—	à	00
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	35.00	à	45.00
Bœufs du Texas, 2de qlt., par tête	25.00	à	30.00
Bœufs du Texas, 3me qlt., par tête	10.00	à	20 00
Cochons par liv., gr.	0.09½	à	0.10
Cochons (stock) par tête gr.	7.50	à	9.25
Moutons 1re qlt., par tête	4.00	à	5.00
Moutons 2de qlt., par tête	3.00	à	3.50
Moutons 3me qlt., par tête	0 00	à	0.00
Vaches à lait, de choix, par tête	80.00	à	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50.00	à	60 00
Veaux, par tête	8.00	à	12.00
Gros veaux, par tête	8.00	à	12.00
Chèvres par tête	1.50	à	4.00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureaux de l'*Abeille*, }
Mercredi matin, 9 juin 1869. }

Hier, journée très chaude et absence de brise. Aussi suffoquait-on sur la Levée. Les départs et les arrivages ont été assez nombreux. Le Mohawk a remorqué dans le port trois barges chargées de produits et de 25,000 boisseaux de grains. Le Richmond est arrivé avec un fort chargement composé en grande partie de tabac en boucauts et des rails pour le chemin de fer de Shreveport. Le Selma a pris les rails (250 tonneaux) pour les transporter à leur destination.

Le fleuve baisse toujours ; il était hier soir à 20 pouces de la crue de 1862.

Arrivés hier : le Crescent et le Myrtle, de la paroisse Plaquemine ; l'Annie Wagley, des Opelousas ; le Wild Wagoner, de Natchez ; le Gov. Allen, de la rivière Washita.

Partis hier : le Myrtle, pour la paroisse Plaquemine ; le New Era, pour Donaldsonville ; le J. G. Blackford, pour les Attakapas ; le Lizzie Hopkins, pour la Rivière Rouge ; le Frank Pargoud, pour Vicksburg ; le Richmond, pour Louisville.

Partiront aujourd'hui, à 10 heures : le Crescent, pour Richmond ; le Welcome, pour Bayou Sara ; ce soir, à 5 heures, le Wild Wagoner, pour Natchez ; l'Annie Wagley, pour les Opelousas ; le Dora, pour la Rivière Rouge.

Sont attendus, pour partir demain : le Myrtle, le New Era, et le Rose Franks.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.
Vos enfants sont-ils malades ?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace ?
Ont-ils le ventre dur et enflé ?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable ?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête ?
Ont-ils des déchirements d'estomac ?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents ?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds ?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

N'est pas un candi dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre comme à une grande personne.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature FLEMING BROS.

On le vend dans le monde entier.

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
39............BOURBON............39.
Entre Douane et Bienville,
Autrefois, rue de Chartres No 34.

DEMANDE DE MAISON.

On demande, pour une famille, une maison meublée, à la Baie St-Louis ou à la Passe Christian. S'adresser au Lock Box 1 07. 3juin—6t

PENSION BOURGEOISE.

AYANT acheté la maison P. Marx, 34 rue Bienville, je préviens mes amis et le public en général que l'on trouvera toujours chez moi bonne table et bon logement.
DAVID BLOCH,
3 juin—3t 34 rue Bienville.

VINS DE CHAMPAGNE,
Carte d'Or, Lac d'Or.

LE soussigné a en magasin et reçoit constamment des VINS frais des susdites marques qui lui sont envoyés directement les propriétaires, MM. Bruch, Foucher & Co., Mareuil sur Ay, Champagne, France.
JOHN M. BURROWS,
N. 12 rue Gravier.

Salon de Concert et de Lager Beer.
A. WENGER
No 11, Rue Bourbon, près Canal,
ORCHESTRION. ORCHESTRION.

L'ORCHESTRION, composé de près de vingt différents instruments, exécutera, tous les soirs, un programme de douze morceaux d'opéra. Le public est invité à venir au Salon de Concert et de Lager Beer.

E. HEATH,
Marchand d'Articles de Tapissiers, de Tapisserie et d'Etoffes à Rideaux,
No. 99 de la rue du Camp,

Stores, Corniches, Franges, Guimpes, Cordes, Glands, Damas.
Brocatelle, Pluches, Chintz, Dimity et Etoffes à raies, Crin, Mousse, Crin bouclé, Coutils à Matelas, Matelas, Ressorts.
Ressorts à Sofas, Chaises et Matelas.
Tableaux, Cadres de Tableaux, Cadres, Glaces sans cadres, etc., etc. etc. 25avril au 15 juin

SOUDE, 55 0|0.
SEL DE SOUDE,
SOUDE CAUSTIQUE, 62 0|0,
BI-CARBE DE SOUDE.
A vendre, en magasin et en Douane, par
E. J. HART & Co.,
2juin No 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Conservatoire de Musique,
DIRIGÉ PAR Mr. L. FOURMESTRAUX.
Leçons de Solfége, Chant, Flûte, Piano, Piston, Violon, Saxhorn, Bombardon, Trombone, Ophicléide, Hautbois, &c.

MR. FOURMESTRAUX enseignera d'après sa nouvelle méthode d'abréviations. En suivant cette méthode l'élève arrive beaucoup plus vite à lire la musique et à pouvoir s'amuser sur un instrument. Pour les leçons s'adresser chez PIFFAUT, rue Royale, 125. 28mai—1m.

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DEBON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement.

Collége Classique et Commercial.
135......RUE QUARTIER......135,
Entre Remparts et Bourgogne.
Directeurs :
EDW. C. HAYDEL——CHS. BLÉTON.
LES pensionnaires seront l'objet des soins les plus assidus.
Cours classique et commercial complet en anglais et en français. 31janv—1an.

Collége d'Enseignement de la Louisiane et Académie Militaire,
Près d'Alexandria, Louisiane.
Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.
Pour renseignements, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant, à Alexandrie, Louisiane.
11 janv—1an

W. W. CARRE & Co,
250..........RUE DELORD..........250
MARCHANDS de bois de charpente, pin et cyprès. Fabricants de Châssis, Portes et Jalousies, Moulures, etc. Bois préparé pour menuiserie, scié selon l'ordre. Cabanes pour travailleurs d'habitations faites par pièces et toutes prêtes à être montées.
Les ordres devront être laissés au Mechanics' & Dealers' Exchange Association, No 169 St-Charles, Boîte No 40. 9 fev—1an—ttl

T. S. WATERMAN,
Fabricant de Soda
—et marchand de—
Appareils de Soda,
Nos. 56, 58 et 60 RUE DU BASSIN,
(Près Common).

AGENT pour la vente de l'appareil " TRIOMPHE," de soda de Andrew J. Morn & Son, le meilleur qu'il y ait et qui a remporté tous les prix aux Foires de l'Etat, en 1868, 1869 et 1869.
Ayant agrandi son établissement, M. WATERMAN aura toujours un bel assortiment de verres à soda, porte-verres, pots à glace, jus à fruits et extraits pour pour sirops, un des Dessiccs sulfuriques ; tuyaux en fer blanc de toutes les grandeurs, à l'usage du commerce.
19mai—3m

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous MACHINES A VAPEUR, des Scieries, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à cafe, des Presses à coton, des Vis de Moulin, des Roues à fourneaux, des Bouilloires et toutes sortes de Travaux de Machines pour la Sud.
1 mars—1an LEEDS & CO.

THEATRES, BALS, etc.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

MERCREDI SOIR, 9 JUIN.

Dernière Représentation de la saison Et Bénéfice d'adieu du Prof. HASELMAYER.

MUSEE,
No 102 rue St-Charles.
Signor D. MARIANO CAIFANO,
ARRIVÉ dernièrement de la Havane, avec la grande collection de figures en cire, de grandeur naturelle, [illegible] ce musée, un cabinet privé de groupes anatomiques.

J. J. ALBERT,
60...Rue Douane...60
A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX de tout genre : Feutres, Laine, Paille, Campêche, &c., &c., Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.
1er janv—1an

C. H. MILLER & CO,
CONFISEURS EN GROS,
Fabricants de Candi à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.
Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits de plantes d'artifice, etc.
Seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE.
Nos 50 et 52 Nile-Levée.
27 avril—1an Coin Allée de Natchez.

C. L. CHAPOTEL,
FERBLANTIER,
ANGLE DES RUES
BOURBON ET BIENVILLE.
Offre à sa nombreuse clientèle :
Un grand choix de BAIGNOIRES en zinc et en ferblanc.
BAINS de siége,
Do de pieds,
Do douches.
Installations de TUYAUX EN PLOMB pour l'eau.

AUSSI ;
UN GRAND ASSORTIMENT DE
STOVES
des meilleures marques, pour bois et charbon.
GRATES de cheminées de toutes grandeurs,
BATTERIES DE CUISINE de toutes qualités.
Cette maison se charge de toute espèce de TRAVAUX de BATISSE
Les ordres seront exécutés avec soin et à des prix modérés.

Bureau de la Compagnie LOUISIANA PETROLEUM et COAL OIL.
Nouvelle-Orléans, 15 mai 1869.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu MERCREDI, le 16 juin 1869 à six heures P. M. aux bureaux de la Compagnie. La convocation étant faite d'après la charte de la Compagnie, afin de modifier, changer ou amender la dite charte, la plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du ALEX. HILL,
JULIEN MICHEL, Président.
Secrétaire. 15 mai—au 16 juin

COMPAGNIE PIEDMONT
D'ASSURANCE DE LA VIE,
—A—
Richmond, en Virginie

CAPITAL payé et garanti par propriétés foncières	$100,000
REVENU jusqu'au 1er mai 1869	300,000
TOTALITÉ de la perte depuis l'organisation	30,000

Nombre de POLICES émises jusqu'à cette date, 3,450.
La Compagnie paiera aux porteurs de polices 77 1|2 pour cent de bénéfice.
Elle reçoit des primes en or et paie les polices en or.
Prête des fonds acquis de la Louisiane sur des propriétés foncières situées en Louisiane.
Exige des propriétés foncières comme garanties de prêts.
Ses taux d'assurance sont très peu élevés.
Elle déclare des dividendes tous les ans et assigne des dividendes tous les ans après la seconde année.

Président..........W. C. CARRINGTON.
Vice-Président..........E. H. MAURY.
Secrétaire..........J. J. HOPKINS.
Conseiller Médical..........C. H. PERROW.

DIRECTEURS
R. H. Maury, G. F. Watson, W. A. Armistead, A. F. Harvey, Richard Irby, W. P. Shepherd, A. S. Lee, A. Tideman, J. B. Peebles.

SUCCURSALE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.
Président—D. H. MAURY.
Vice-Président—G. T. BEAUREGARD.
Secrétaire—FORRESTER DOLHONDE.
Avocat—ROBERT PUGH.

DIRECTEURS.
T. M. Simmons, Braxton Bragg, Louis Barnett, T. L. Macon, G. T. Beauregard, Forrester Dolhonde, D. A. Wilson, Jr, W. H. Holcombe, T. H. Maury, J. C. Denis, T. S. Barton, G. O. Gernon, Edward Nalle, W. M. Randolph, Am. Fortier, président de la Banque d'Amérique.

COMITÉ DE FINANCE.
Thomas M. Simmons, T. L. Macon, G. O. Gernon.

Références additionnelles pour les porteurs de polices en Louisiane :
Rt Rev J. P. B. Wilmer, Geo. S. B. Buckner, Geo. J. B. Hood, Sam. Henderson, W. S. Pike, G. O. Wayne, G. W. Logan, Richard Pritchard, H. T. Coffee, G. C. Sebastian, Geo. T. M. Scott, Thomas Murray, R. M. Deswell, Pierre Malochée, W. H. Ballard, Dr J. T. Scott, T. D. Vankora, Jas. N. Ogden, R. R. Rhodes, W. C. Duxbury, G. B. Buckner, J. E. Logan, D. Lecy, Gén. F. C. Armstrong, W. C. G. Claiborne, J. A. Wayne, Seth E. French, Dr Samuel Logan, Charles Rolling, Albert G. Phelps, Henry Haller, J. G. P. Hone, Washington Marks, J. H. Maroon, John Miller, E. S. Benedict.

ON DEMANDE DES COMMIS POUR PARCOURIR LA VILLE ET L'ETAT.
Agent général en Louisiane—D. A. WILSON, Jr, No 43 rue Carondelet.
Drs SCOTT et PIM, médecins examinateurs.
D. M. MAURY, agent général pour les Etats du Sud Ouest. 8juin—12t

Agence pour la vente des
CERCLES "ARROW,"
43..........Rue Carondelet..........43
NOUVELLE-ORLEANS.
LE CERCLE "ARROW."
LA demande de cet excellent cercle à balles de coton augmentant tous les jours, les propriétaires ont cru devoir augmenter de beaucoup leur stock de la saison. Les personnes qui ont déjà été dans le cas de se servir des CERCLES "ARROW" que leur adresser le commerce. Ils voudront également le CERCLE A BOUCLE, de toutes grandeurs et garanti fait du meilleur fer anglais.
H. T. BARTLETT,
R. W. RAYNE,
Agence générale, No 43, Carondelet.
2mai—3me

Avis de Société.

MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.

Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville.
J. A. LUM
FRANK H. HOOKER

Tonnellerie qui a remporté le prix
AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de porches à coupures de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.
S. J. BERKERY,
Nos 31, 33 et 35 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

M. ULRICH,
FABRICANT DE MALLES
Nos 23 & 25, rue Conti,
Entre les rues Chartres et Vieille-Levée.
Il vend les Malles et les Valises au prix de fabrique et fait les Malles sur commande.
Il répare les Malles. 28 mars—3m

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,
MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention ponctuelle. 10juillet—1an

Bon Marché !
McINTYRE & APPLEGATE,
Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes Aie, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué. No. 145 rue Poydras, Nouvelle-Orléans. Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés de Colwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations.

MOULIN A RIZ SONIAT,
SITUE A LA PAROISSE ST-CHARLES,
A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

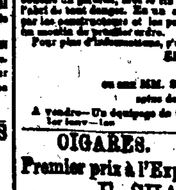

CE MOULIN a été construit par MM. Leeds & Co. sous la surveillance de M. P. McKinlay. Il y possède des pilons perfectionnés et qui depuis 25 ans sont connus dans la Caroline du Sud. Le charbon étant le seul combustible en usage et la batterie construite en briques, le pilon est exempt de danger.
On offre aussi un chantier, bâti sur la Levée, et dans lequel [illegible] de tous les riz qui arrivent et qui peut à l'abri du temps. En un mot, rien n'a été épargné par les constructeurs et les propriétaires pour en faire un moulin de premier ordre.
Pour plus d'informations, s'adresser à
EMILE DUPRE,
Bos. Poters et Douane,
ou aux MM. SONIAT FRERES,
autre de J. LONG, Kenner P. O.
A vendre—Un équipage de 6 chaudières à sucre.

CIGARES. CIGARES.
Premier prix à l'Exposition de 1869
F. SUAREZ
12.........RUE COLUMBUS.........12.
Entre Remparts et St-Claude.
TOUJOURS en magasin un assortiment complet de CIGARES fabriqués avec le meilleur tabac de la Havane, de même que des cigares mélés et du payé au plus bas prix du marché.

Directory de la Nile-Orléans, & Chaplière, pour 1870.

LES souscriptions et les avis doivent être adressés à Bent Chandler, Lock Box 561 du Bureau de Poste ; à la boîte du Mechanics' Dealers' Exchange, à l'angle de la rue St-Charles, et au bureau de "Picayune."

Compagnie de Fabrique de glace de la Louisiane.

UNE réunion des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, le MERCREDI, 9 juin 1869, à 6 heures du soir, au No 31 de la rue Poydras. Les actionnaires sont requis.
D. POCHELU, Secrétaire.

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS
DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 74 rue Baronne, deux maisons après la rue de Canal, près de Lopez.
Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Dr. MALONEY
DENTISTE,
No 203 rue St-André, près Magasins,
(Quatrième District).
ANNONCE à ses amis et au public qu'il peut les rétablir. Il arrange les dents placées de toute sorte [illegible] Le Dr MALONEY a REMPORTÉ LE PREMIER PRIX—une médaille en or—pour le meilleur dentier fait en Louisiane. Il refait les vieux dentiers et garantit son travail. 21mai—1an

Changement de domicile.
J. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
120......RUE DU CANAL......120
entre St-Charles et Carondelet, où il continue à opérer scientifiquement toutes les opérations dentaires. Il pose des dents artificielles sur plaques en or, en platine, en vulcanite à des prix modérés.
Consultations en français, en espagnol et en anglais. Extraction de dents sans souffrance et gaz hilarant ou protoxyde d'azote.

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE
Pour la Machine à Coudre de
Grover & Baker,
Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.
Bureau et salle de vente, pour les Etats du Sud, au No 127 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

B. O MESRITZ,
Manufacture d'Habillements
DU SUD.
No 61 de la rue de Chartres, Nile-Orléans
VENTE AU PRIX COURANT.
Qualité et prix au-dessus de la concurrence.

Cow Peas ! Cow Peas !
COW PEAS de la Caroline,
A vendre, en lots, au gré des acheteurs, par
F. E. DURAND,
No 57 de la rue Vieille-Levée, près Bienville.

Le Dr. LUKE
TRAITE toutes les maladies secrètes, la Syphilis sous toutes ses formes, fait disparaître les maux du flux et des taches, les faiblesses de la vessie, le rhumatisme, et de l'abus des forces de la nature. Les maladies nerveuses sont l'objet d'une attention spéciale. Les salons sont disposés de telle sorte que les malades ne se voient pas. Le cabinet du Docteur est au No 150 de la rue Bienville. 7 avril—1an

$40---$45---$50,
Est le prix d'une Machine à coudre de WILSON.
—AU—
No 6 DE LA RUE BARONNE.
ELLE est sans rivale sous le rapport de la simplicité, de la durée et de la beauté.
Elle coûte vingt-cinq piastres de moins qu'aucune autre machine de premier ordre.
On demande des agents dans tout le Sud. S'adresser à R. W. ENGE, Glen Box 607, Nile-Orléans.
18mai—6m

JOHN M. COONEY,
AVOCAT,
(Ancien commissaire adjoint de la Quatrième Cour de District.)
Bureau, No 21 de la rue du Camp,
(Au premier.)

AVOCATS —— Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison WOOLDRIDGE & THOMAS, pour l'exercice de leur profession d'avocats.
R. WOOLDRIDGE,
J. W. THOMAS,
Bureau No 31 de la rue du Camp.

GLACIERE STONEWALL
Glace ! Glace ! Glace !
EXPÉDIÉE, pour tous les points, en boucauts ou en sacs, aux frais des acheteurs.
Les ordres seront exécutés sans retard.
Les seuls prix payés sont ceux qui figurent sur les cartes des importateurs.

A vendre et en magasin :
SOUDE.
SEL DE SOUDE
SOUDE CAUST.
BI-CARBE de SOUDE.
VITRES ANGLAISES,
VITRES FRANÇAISES,
HUILE de LIMON,
HUILE BERGAMOTE,
HUILE CORANGER
A vendre, en magasin et en Douane, par
E. J. HART & Co.,
Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas
Nile-Orléans.

Quinine. Quinine. Quinine
En magasin—[illegible] onces QUININE de toutes les marques. A vendre par E. J. HART & CO. 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas

Divers.
SOUFFRE,
ANISETTE,
GRAINES CARAWAY,
CLOUS de GIROFLE A L'HUILE,
ANISETTE STAR
BLUE MASS ANGLAIS
CALOMEL ANGLAIS,
CRÊME de TARTRE,
INDIGO,
ALCOOL,
HUILE de LIN
SAVON de CASTILLE,
MUSCADE.
En magasin et en Douane, à vendre par
E. J. HART & CO
73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Uhland, VERRERIE DE BOHÊME. A vendre par J. F. HART & CO, 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas

A VENDRE, en Douane—CHLOROFORME allemand, CANELLE de Ceylan, QUININE française, HUILE d'ANIS. A vendre par
E. J. HART & CO,
73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas

Société de Prêts et de Garanties,
AU COIN DES RUES ST-CHARLES ET PERDIDO.
CAPITAL AUTORISÉ — $500,000.
CETTE Institution a reçu, de l'Etat de la Louisiane, une charte de vingt-cinq ans. Ayant effectué une organisation permanente, elle est prête à faire des prêts à CINQ POUR CENT en sus, sur Diamants, Argenterie, Montres, Bijoux, Marchandises sèches, Meubles, Linge de corps, Meubles, Meubles et immeubles de toute sorte.
Billets ayant peu cours, sur Bonds de l'Etat, Bonds de la Police métropolitaine, Billets de ville, Bonds de Levées, en toutes autres propriétés de l'Etat ou de la Ville ; sur payements à faire aux officiers des Etats-Unis ; Bonds de la ville de Bayou-Sara ; Billets de la ville et Argent.
ENTRÉE PRIVÉE. Les Dames trouveront, en descendant la rue Carondelet, une entrée privée qui les conduira au bureau de la rue Perdido.
JOS. H. WILSON, Président.
JOHN W. HILLMAN, Caissier. Savril—3m

De la viande fraiche, en tout temps ! en mer, dans le camp et en marche.
Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boîtes en ferblanc, et sans os.
GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.
L'EXPÉRIENCE a prouvé la bonté de cette viande qu'on offre au public comme le meilleur remplaçant de la viande fraiche du marché et celle qui se vend à plus bas prix. Elle n'a pas d'os, elle est dans des boîtes en ferblanc de 6, 10, 15 et 20 livres, et ses boîtes sont dans des caisses d'environ quatre-vingt-dix livres.
Pour les voyages en mer, elle est supérieure à la viande salée et elle fait épargner beaucoup [illegible] les troupes en marche ; le [illegible] contient toute la nourriture de la viande fraiche. L'article a de grands avantages sur la viande préparée pour les marches :
1o—Comme elle épaie la viande fraiche, elle prévient le scorbut que produit un usage constant de la viande salée.
2o—Elle se conserve, assez longtemps, dans tous les climats.
A. C. PIERPONT & CO,
Marchands de provisions en gros
—Et—
Receveurs de provisions,
No 15 de la rue Nile-Levée, Nile-Orléans—Agents.

CUVES
—ET—
Toute espèce de Travaux de Charpente.
LE soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer ou d'installer les machines, etc.
J. H. BEHAN, No 14 de la rue Franklin, près Canal ou au Glass Box, 250 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No. 346 de la rue du Canal près Franklin. 13 avril—1an

GLYNN & WINTZ,
9...........RUE DU CAMP...........9
Fabricants et marchands de Chaussures pour hommes, dames et enfants. Chaussures faites sur commande. Les meilleures chaussures et d'excellents matériaux sont employés.
Agents du Verrah-Brown de Cahill.
On a toujours en magasin le célèbre Cirage anglais de Day & Martin.

MANUFACTURE DU SUD
JOHN NORWOOD,
Fabricant et Marchand de Bottes et de Souliers,
No 190 de la rue du Canal, près Dryades,
Nouvelle-Orléans.
Il prend, sans retard, les mesures des dames, des messieurs et des enfants. 1avril—1an

Entrepôt de Tapis et de Toile cirée.
ELKIN & CO,
168..........CANAL..........168
(Vis-à-vis Christ Church)
REÇOIVENT des NATTES nouvelles de qualité supérieure.
BLANCHES, à CARREAUX rouges et à DESSINS NOUVEAUX.
TOILES Cirées, pour planchers, de 3 à 24 pieds de large, NATTES Manilla et Coco,
STORES variés,
CORNICHES, RIDEAUX, CRIN, CORDONS, GLANDS, &c, &c, &c.
30 mars—1an

Demande de meubles.
ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main au No 102 de la rue Delord, près Camp. Le magasin ci-devant au No 274 de la rue du Camp, vendu, au même endroit, un fort lot de lits en fer et de bureaux, de chaises et de fauteuils. On y achète des meubles de toute espèce, en gros ou en détail, et prend en échange des meubles à prix raisonnables.

L. CRESSON,
PEINTRE,
Au coin des rues Commune et Baronne.
MAGASIN de tapisseries françaises et américaines et d'objets de peintre. Il se charge de peindre les maisons et les enseignes. Pose de vitres, dorure, encadrements, etc. Dorure en tous genres. 13 mai—1m

F. GONTHIER,
ETABLISSEMENT DE TAILLEUR
—AU No—
143.........de la rue Gravier.........143
On il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il ont besoin, à des prix réduits. 23 avril—6m

A la Selle Anglaise !
F. GIEFERS,
24.........RUE ST-CHARLES.........24.
FABRICANT de Selles de Chasse, de Course, de Gabriolet et de Dames. Importateur d'articles de sellerie anglaise et française, tous de qualité supérieure.
Prix modérés. 7janv—1an

Médicaments.

SUCCURSALE
— DES —
BAINS ELECTRO-CHIMIQUES
— DU —
DOCTEUR VERGNES,
Sous la direction d'ARTHUR FORTIER.
Au No 237 rue Carondelet, coin St Joseph.

CES Bains sont célèbres pour la guérison de personnes qui ont pris le mercure sous toutes ses formes—les pilules, le calomel, l'onguent mercuriel—en ceux qui souffrent de l'absorption de substances délétères ou métalliques. Le succès en est certain remarquable dans les cas de paralysie, rhumatismes, fièvres en frissons, dyspepsie, hydropisie, affections nerveuses, débilité.
MALADIES CHRONIQUES.
Et toutes les maladies contagieuses les dames sont sujettes.
Il y a un département spécial pour les dames.

Tout le monde en prend.
AMERS DE BRADY, pour les fièvres.
LE MEILLEUR TONIQUE DU MONDE
QUI a remporté le premier prix aux foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, &c. A vendre par
J. B. VANHORN & CO.
3juin—1m 50 Tchoupitoulas.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRETES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements Dartres Eczéma, Scrofule, Rhumatisme, etc, etc.
E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris.
Rue Conti et Bourgogne.

VERMIFUGE
DE
B. A. FAHNESTOCK.
Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme ; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux : Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement ; plaies des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement ; désir ardent d'avoir certains aliments, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et insensibilité nerveuse.
Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité ? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chasse infailliblement le destructeur.
Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas ; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.
F. P. DUCONGE, Agent
rue de Chartres, No 29, Nile-Orléans

Vins--Liqueurs--Provisions --&c
WHISKIES,
EAUX-DE-VIE ET VINS.
NOUS avons en magasin et offrons, au plus bas prix, au comptant, les marques suivantes de liqueurs :

WHISKEYS RYE.
20 barils XXX Whiskey Rye.
15 " " H. S. Cabinet.
10 " vieux Rye de famille.
5 " Whiskey Rye de Bakan.
5 " " pur, de Baker 1857.

WHISKEYS BOURBON.
25 barils Whiskey A. Keller,
25 " " Boris,
20 " " Chicken Cock,
20 " " Silver Creek,
20 " " Woodcock.

WHISKEYS RECTIFIES.
40 barils Whiskey Magnolia, de Pike,
20 " " Olive Branch,
20 " " Wilkshire,
20 " " Rip Van Winkle et autres marques.

EGALEMENT—Porto, Sherry et Madère ; Eaux-de-vie, Rhums de la Jamaïque et de Ste Croix. Genièvre de Hollande, Champagne Krug, Vermouth et Schiedam Schnapps. CLANCY & SIEWRESEN,
4mai—1m (12) No 8 rue Tchoupitoulas.

G. W. DUNBAR & FILS,
12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14
NOUVELLE-ORLEANS
Importateurs et Marchands
de toute espèce de
CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS,
Anisette, Curaçao, Marasquin,
CORDIAUX ASSORTIS,
Absinthe et Kirsch,
ET
Fabricants de Sirops de Fruits,
Médailles.

SUCRES RAFFINES—coupés en pains, coupés, en crème ou moulus et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiane et Charlotte.
A. THOMSON & CO,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIES—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitation.
A. THOMSON & CO,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO.
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

CAZAUX & VERGNOLE
73..........VIEILLE-LEVEE..........73
MAISON FONDÉE EN 1841.
IMPORTATION DIRECTE.
VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux & Liqueurs, Marasquino, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cassis à la vanille, Crème de Moka, Fruits à l'eau-de-vie.
Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1an

AGENCE GENERALE.

Eau-de-vie Supérieure de Forge & Fils.
de Alphonse Cabanac.
Champagne Che Heidsick,
Porto de B. Canet.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIÉ & Cie.
3 fev—1 an 37 Vieille-Levée.

E. DECHAMPS,
No. 20 de la rue St-Louis, Nile-Orléans,
IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins rouges ; de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc. Seul importateur des vins de Peugot Père, de Bordeaux.

LA MARQUE DE
WHISKY DEXTER,
Connue sur le marché du Sud depuis 1836
Ayant été contrefaite, nous prévenons ce moyen d'annoncer à nos amis et à nos clients qu'on lise le pointe et les têtes de nos barils comme par le passé, avec timbre dans les bois, la gravure du bateau à vapeur et le nom de notre maison en plein.
Nous avons nommé MM. HOLT, MURRAY & YARLETON, No 64 North Commerce street, Mobile, nos agents et nous avons donné à M. JULES TARDOS l'autorisation d'agir en notre nom à la Nouvelle-Orléans.
EDMUND DEXTER & SONS,
Nos 61 et 63 Sycamore street, Cincinnati.

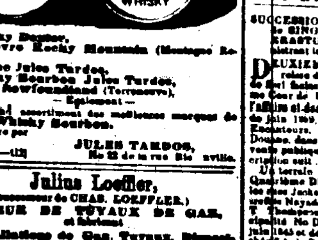

Whisky Dexter,
Genièvre Rocky Mountain (Montagne Rocheuse),
Cognac Jules Tardos,
Whisky Bourbon Jules Tardos,
Amer Newfoundland (Terreneuve),
— Egalement —
Un grand assortiment des meilleures marques de Vieux Whisky Bourbon.
A vendre par
JULES TARDOS,
7 jan—6m—(12) No 32 de la rue Bienville.

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et fabricant
d'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,
No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.
Nouvelle-Orléans

B. CONDON,
Entrepreneur de Pompes Funèbres.
No 163, rue des Magasins, coin Delord, et
No 309, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.
A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures.

SIROPS
SUPERIEURS.
—o—
LE soussigné fait savoir aux personnes qui tiennent des établissements de soda et de café, qu'il est en train et continue de fabriquer ces fameux sirops qui ont donné tant de satisfaction les années précédentes : Il a en main à ce moment :
3° douzaines de sirops, tels que :
Limon, Ananas, Gingembre, Orgeat, Fleurs d'Oranger, Blond, Crème, Bananes, Nectar, Rose, Groseille, Fraise, Framboise, Vanille, Salsepareille, Naturel, &c. &c.
TOUS CES SIROPS sont fabriqués chez M. ERNEST TURPIN, avec le plus grand soin, expressément à l'intention des cafés et soda stands, sous sa surveillance spéciale et particulière et avec des jus importés d'Europe afin de donner à chaque qualité le goût du fruit même, par et sans mélange. Ils sont garantis ne renfermer aucune substance dangereuse et aucun produit chimique nuisible à la santé. Les personnes qui achètent des sirops seront dans un immense avantage à venir chez lui, où ils trouveront des sirops de qualité supérieure, riches et bien parfumés. C'est une grande erreur de croire que le débitant trouve un profit à vendre des sirops de qualité inférieure, car les consommateurs qui trouvent dans un établissement une boisson agréable et rafraîchissante y reviennent pour laisser de côté les places où l'on vend des sirops faibles et sans goût.
ERNEST TURPIN,
6 fev—6m 112 56 Vieille-Levée.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGNE.
A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
20 fev—1 an 16 & 18.......ST-LOUIS STREET.......16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co.,
OF NEW YORK.
ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE
Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.
DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.
Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible

Etat des Affaires.

		Officiers.
Polices en vigueur	$30,000,000	W. H. PECKHAM, Président,
Actif	1,500,000	H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
Revenu annuel	800,000	L. McADAM, Actuaire,
Pertes payées	800,000	T. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.

DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York,
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.
Hon. George Opdyke ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
R. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walter H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 46 DE LA RUE DE L'UNION
20 fev—6m

VENTES JUDICIAIRES.

C. H. SLAUGHN et al. vs JOHN A. HEALY.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 441—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt et un juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur John A. Healy à un certain contrat pour fouiller un canal sur l'Avenue d'Orléans, de l'Avenue Taylor à l'Avenue Harrison. Le dit contrat ayant été passé le 12 juin 1869 entre le Board de Commissaires du Premier District de dessèchement, représenté par son président Nathan K. Bailey, et le dit John A. Healy, suivant acte en rapport de W. J. Castell, notaire public en cette ville. Le dit contrat ayant été passé, convenu et accepté pour la somme de quatre cent quarante-neuf piastres ($440) [illegible] [illegible] pieds [illegible] à payer, [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
Juin—9,12,15,17,20

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. JOHN S. MURISON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 206—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt et un juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur John S. Murison, à un certain jugement rendu en sa faveur par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans au procès intitulé "John S. Murison vs J. C. Weaver No 22,216 des dossiers de la dite Cour. Le dit jugement étant pour la somme de deux cent cinquante cinq piastres ($255 00) avec intérêt légal et les frais.—Aussi l'intérêt du dit défendeur sur la [illegible] intérêt des billets [illegible].
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9,12,15,17,20

Succession de feue dame MARIE FELICITE OURSOL, décédée, veuve d'ANTOINE PAILLET.

COUR DES PREUVES pour la paroisse de St Landry—No 2456. En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 d'avril 1869 et à moi adressé par l'Honorable Cour des Preuves pour la paroisse de St Landry dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI le neuf de juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une portion de terre située dans la paroisse St. Bernard [illegible] [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] acquise par Antoine Paillet du sieur [illegible] 1841, par E. A. [illegible]... Orléans, le 13 de décembre 1841 [illegible].
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
7mai—12,22,29 juin

JACOB GRAFF vs. BENJAMIN MOSBY.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
[illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er juin—1,9,16,26—juillet 3

LES DE M. POPLMAN vs MICHAEL J. HAUCK.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trois juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville [illegible].
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er juin—1,9,16,26,juil 3

S. F. BLESSING vs FELICITE SPAUREGARD, fils, la Dite ADELE BEAUREGARD et à Dame AURORE BEAUREGARD, veuve de Louis Bedon.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 643—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt huit juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Deux terrains situés au faubourg Gudio, dans le Troisième District de cette ville, près le Bayou et du Chemin de Gentilly, désignés par les numéros un et deux de l'ilot borné par les rues White et Laharpe, le dit Chemin de Gentilly, suivant plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, daté du 21 de novembre 1831 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public de cette ville de la Nouvelle-Orléans, sous le No 6 du Livre de plans No 5.
Le No un mesure cinquante-deux pieds deux pouces et cinq lignes de face au dit Chemin de Gentilly comme à l'enseigne de la rue White jusqu'à un point où le dit Chemin de Gentilly forme un angle de la dite rue White [illegible].
Cette propriété appartient aux défenderesses au moyen de l'acquisition qu'elles en ont faite de Juste K. Fontaine, de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte en rapport d'Ernest Rude, notaire public en cette ville, en date du 21 d'octobre 1866.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26mai—29 2 10 18 28 juin

SUCCESSION de ERASTUS SMITH—Fils en faveur de SINGLETON & CLACK vs la Dame veuve de ERASTUS SMITH tutrice des mineurs et administrant la dite succession.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11 664—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt deux de juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain désigné par le numéro un, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Jackson, Josephine, Fry enceinte et St Charles (autrefois Nayades) conformément au plan dressé par W. T. Thompson, alors assistant voyer de l'ancienne Municipalité No Deux de la Nouvelle-Orléans daté du 24 juin 1845 et déposé au bureau de Manuel J. Garcia, alors notaire de la Paroisse de Jefferson, et aussi conformément à un plan annexé à un acte de vente par la succession de John Ferrie (ou John Ferrie) au défunt Erastus Smith, en rapport de S. H. Lewis, alors notaire public de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 juin 1848 dressé par C. A. Hedin, arpenteur, daté du 13 juin 1848.
Le dit terrain est borné du côté de la rue Jackson, par la propriété aujourd'hui appartenant à Alexandre Harris, et du côté de la rue Josephine par la propriété autrefois appartenant à Maria Ricardo, veuve survivante du dit Erastus Smith, décédé.
Le dit terrain mesure d'après le plan dernièrement mentionné trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Prytanée entre celles Jackson et Josephine, et sont vingt-sept pieds un pouce et six lignes de fond [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21mai—22 30—6 15 22 juin

W. W. WASHBURNE vs. JAMES MARTIN.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 946.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt six de juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro Quatorze, borné par les rues Banks, Palmyra, Marais et Olympia. Le dit lot contenant vingt-huit terrains numérotés de Un à Vingt huit inclusivement et ayant les dimensions mentionnées au plan dressé par Jos. T. Dunbar, arpenteur, daté du 12 décembre 1868 et déposé en l'étude de B. J. Lassere, notaire public en cette ville. Le dit ilot ayant d'après le dit plan, trois cent trente pieds, quatre pouces et cinq lignes de face sur chacune des rues Olympia et Marais et cent trente pieds, quatre pouces et cinq lignes de face sur chacune des rues Palmyre et Banks, et qui appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de James Pickles, par acte en rapport de W. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 15 avril 1862.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29,2,10,13,26 juin

ETAT DE LA LOUISIANE — Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie, par le présent, que le 8 mars 1866, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant dans les termes de la [illegible] : ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement de séparation de corps et de biens en faveur de la demanderesse, A. J. Queyrol, et contre le défendeur, Nathalie Bonvillain sa femme, — avec les frais.
Il est du plus ordonné qu'un honoraire de vingt cinq piastres soit prélevé comme frais en faveur de cet avocat ad hoc.
Signé le 12 mars 1869.
PAUL E. THEARD, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] d'avril l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf.
A. J. WAGNER,
Député Greffier.

H. S. Buckner, W. H. Letchford, subrogé, vs A. D. Kelly & Co. (A. D. Kelly, G. A. Kemper et David Kemper.)

SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt six de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain avec les bâtisses et améliorations y situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Magazine, Poydras, Foucher et Lafayette [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
La plus forte somme exposée à la Bourse quelques jours avant la vente.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er juin—1 14 26—juillet 3

M. DIETRICH vs L. BAYHI

QUATRIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 21061—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, [illegible] 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé au Nouveau Faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Trois de l'ilot numéro quarante-cinq [illegible] St-Bernard, Annette, Urquhart et Tonti.
Le dit terrain mesure trente quatre pieds de face à la rue St Bernard [illegible].
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 juin—4,12,17,22 juillet

CHARLES CASE, Receveur de la Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans vs HART LICHTENSTEIN.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible] juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
DEUX TERRAINS [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8,16 24—juillet 7,10

Charles Case, Receveur de la Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, vs. Hart Lichtenstein.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible] juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
DEUX TERRAINS [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8,16 24—juillet 7,10

JOSEPH BONTEMPS vs DUNCAN KENNEDY et la Demoiselle STEPHANIE LEBLANC

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible] 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
[illegible] Royale, St-Pierre, Bourbon et d'Orléans [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
8 juin—8,16,24 ; 1,10 juil

N. BAUER vs JOHN F. BECKER

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-neuf de juin 1869, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située rue des Magasins, entre celles de la Course et Robin, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8juin—8,11,15,17,19

AUGUSTE FOX vs BENJAMIN BLOOMFIELD

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-neuf de juin 1869, à dix heures A. M., à mon entrepôt No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—
Cent cinquante (150) volumes des Rapports Annuels (reliés) et soixante (60) volumes, plus ou moins, Rapports annuels (non comptés).
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8juin—8,11,15,17,19

A. D. GRIEFF & CO vs HANNON BROWN & JONES.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1019—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt et un de juin 1869, à 10heures A. M. aux entrepôts de J. H. Oglesby & Co, rue Tchoupitoulas, entre celles Poydras et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un alambic en cuivre avec ses accessoires.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, le dit alambic et ses accessoires seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de [illegible] pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix de l'adjudication les frais d'annonce, du shérif, du greffier et de commission, etc., s'élevant en totalité à la somme de $155 00 cts ou environ.
THOMAS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8juin—8,11,15,17,20

JOSEPH BONTEMPS vs la Demoiselle MARIE PAULINE KENNEDY.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1407—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt six de juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :—
La moitié indivise d'un terrain situé dans l'ilot borné par les rues Royale, St Pierre, Bourbon et d'Orléans, dans le Deuxième District de cette ville, formant l'angle des rues Royale et St Pierre, mesurant cinquante trois pieds de face à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur, avec [illegible].
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette Propriété appartient à la défenderesse de la manière suivante savoir : Un tiers pour en avoir hérité de sa défunte mère, Louise LeBlanc, épouse de D. Kennedy, Jr. un cinquième pour en avoir hérité de la demoiselle Stéphanie LeBlanc.
Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—26 2 10 18 26 juin

ARMAND MERCIER, agent, etc. vs la dame C CAPPRELLE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, —No 566—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, douze de juin 1869, à 10 1|2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de—
Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 129 rue de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

P. GALLAHER, PRICE & MITCHELL, subrogés vs THOMAS P. FALLON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-six de juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
1o Un terrain situé dans le Premier District de cette ville et désigné par le numéro onze, suivant plan dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur général, en date du 2 juin 1831, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire public en cette ville le 17 des mêmes mois et an.
Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue St Thomas sur cent trente pieds de profondeur, dans l'ilot borné par les rues St Thomas, de l'Annonciation, Benjamin et Edward.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Patrick Byrnes suivant acte en rapport de W. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 27 de [illegible] 1866.
2o—Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Vine aujourd'hui Clara, Willow, Cypress et Howard aujourd'hui Lafayette, désignés par les numéros [illegible] et [illegible], suivant plan dressé par Louis Pilié, ci-devant voyer de cette ville, en date du 16 mai 1854 et déposé en l'étude de P. E. Theard, ci-devant notaire public en cette ville, sous le numéro [illegible].
Les dits terrains mesurent chacun, trente et un pieds trois pouces de face à la rue Cypress, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. W. Palfrey suivant acte en rapport de [illegible] Ricardo, notaire public en cette ville, en date du 21 d'octobre 1868.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—26—2 10 18 26 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.
400 caisses Bottes et Souliers,
50 mailles Bottes et Congress.

PAR E. ROGER & Co—H. Ranney, Encanteur—JEUDI 10 juin, il sera vendu, à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la [illegible]—
400 caisses bottes souliers et brodequins, comprenant un assortiment général, pour hommes, femmes et enfants, reçu directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.
—Aussi—
50 mailles bottes et souliers Congress.
Conditions à la vente. 9 juin

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Marchandises sèches, Verrerie, Lampes, Pendules, etc.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, rue de Chartres No 80—MERCREDI, 9 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
250 lots marchandises sèches, telles que :
Indiennes, cotons blanc et écru, mousselines, jaconats, etc.
— Aussi —
Une facture verrerie, comprenant, carafes, verres, bocaux, cheminées de lampes, pendules, lampes, etc.
Conditions, comptant 9juin

PAR D. E. MORPHY.

Mule. Mule. Mule.

PAR D. E. MORPHY encanteur. Il sera vendu, MERCREDI 9 juin 1869, à 10 heures du matin, sur la Levée, Premier District, au pied de la rue Lafayette,
Une mule.
Conditions—Comptant. 9 juin

Propriété foncière dans le Troisième District.

Succession de William Randolph.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans No 32 [illegible]

PAR D. E. MORPHY encanteur. — Bureau, No 47 de la rue des Magasins—MARDI 15 juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Duvigneaud juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans en date du 10 mai 1869, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de ladite succession la propriété suivante de prix—
Un morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, ayant un pied américain soixante-dix-neuf pieds de face à la rue St Ferdinand entre les rues Moreau et Chartres, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus.
Conditions—Comptant.
L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1869 [illegible].
L'acte de vente y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public aux frais de l'acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Une belle résidence d'été à bon marché, à Mandeville.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureau, No 17 de la Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 juin 1869 à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale—
Cette belle Résidence d'été, confortable, située à Mandeville, et bornée par la rue Foucher, l'Avenue Marigny et les rues Gérard et Claiborne [illegible].
Conditions—Moitié comptant ; le reste à six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement.
L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1869.
L'acte de vente et les timbres du Revenu des Etats Unis à la frais de l'acquéreur, pardevant Edw Barnett notaire. 9juin—ou12

La magnifique résidence
—DE—
MR. R. G. TAYLOR, à la Baie St-Louis,
la plus belle villa sur les bords du golfe et une superbe maison, parfaitement bâtie.
Parterre et Jardin potager bien cultivés.
Lac artificiel poissonneux, sur la propriété—Verger planté d'arbres fruitiers de choix—Excellent wharf et cabane à bain, en parfait état.
On peut occuper la propriété immédiatement. Le chemin de fer de Chattanooga qui, assure-t-on, sera achevé en janvier prochain, mettra la propriété à une heure et demie de distance de la ville.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureau No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 de juin 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—
La magnifique résidence de M. R. G. Taylor, [illegible] Baie St-Louis [illegible].
Conditions—Un tiers comptant. L'acquéreur devra assumer [illegible].
L'acte de vente y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public [illegible].

Belle Résidence à deux étages, en bois, No 252 rue Conti [illegible].

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI 19 de juin 1869, à midi [illegible].
Conditions—Un tiers comptant [illegible].
L'acte de vente y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis pardevant [illegible] notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 juin

PAR H. W. PALFREY.

Vente d'une bonne résidence,
Dans la rue Chippewa, avec un grand terrain, pour le compte des mineurs Lindsey.
Vente à de longs termes.

PAR H. W. PALFREY, encanteur, Bureau No 25 de la rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane [illegible] de l'Hon. Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District [illegible], il sera vendu, au compte des dits mineurs, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville (ci-devant Lafayette) [illegible] rues Chippewa, Josephine, St-André et Fulton [illegible].
Conditions—[illegible].
L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant T. O. Starks, notaire public aux frais de l'acquéreur.
9juin—9,16,26 juin

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL, JUIN 1869.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A	J
Abeljean Bertrand, chiffonnier	Jacomet Jean-Fabien
B	K
Bernard Héraclite	Kettinger George
Bourdeau Mme Vve	L
Boucher Henri Olivier	Lataple Pierre, dit Compet
Billiton Mme Veuve Richard	Lacassagne Laurent
Berlhier [illegible]	Lacroix Jean Baptiste, les époux
Brunet Philippe	Larbley Jacques
Brisey Jules	Lasch Antony
Baron Adrien	Lamaire Ferdinand
Bertrand Bernard dit Marquette Nue, y Brandin	Lassen Joseph et Joséphine
Brandin Jacques	Lapeyre Auguste
C	Leclère J
Crouseilles Pierre, les époux	M
Collin Frédéric, notaire à la Chenière Caminada, Lue	Méral Antoine
	O
	Ortet Elixcis
Charpentier Victor-Charles Auguste dit Mariani	P
	Pouchain Jean-Baptiste Emile
Crochette Michel	Q
D	Quiénot
Daix Louis-Antoine	R
E	Rondineau
Esparros Pierre	Rouget Pierre
F	Rayssaguier Louis Baptiste
Fortier Guillaume Napoléon	S
Fourcade Guillaume	Saunier Joséphine, Adèle et Jules
G	T
Garbe Auguste	Terranelle Mme
Guiraud Pierre	Tisserand Etienne
Guéry Jean Baptiste, dit Isteur	Tornet J. B
Grasset	V
Gillet Claude-Victor	Valls Raymond, mécanicien
H	Voymeline C.
Harant Delphin	

La Chancellerie du Consulat de France, 50 rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
4 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches, Lingerie et Chapeaux.

PAR HOFFMAN MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur—MERCREDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres, il sera vendu—
Coton blanc et coton écru, coton à drape, Indiennes françaises et américaines ginghams et ginghams coton, cotonnades, denims, stripes, robinets, mouchoirs, toiles blanches, lape checks, nankins, jaconats, mousselines brochées, linons, toile et Union ginghams, toiles d'Irlande, cravattes, collets en papier, bonneterie coton, mouchoirs coton, vestes, corsets, bonneterie, bretelles, gilets, chemises, cravates, mouchoirs de poche, boutons, dentelles et bonnets en couleur, chemises de peau, cloques, etc.
— Egalement —
30 caisses chapeaux de paille.
Conditions à la vente. 9 juin—

PAR O VALETON.

Vente à l'encan, tous les samedis, de Chevaux, Mules, Charrettes, Drays, &c.

PAR O VALETON, Encanteur, Bureau, No 63 rue Toulouse—Il sera vendu tous les SAMEDIS, à midi, à l'ancienne grande cour d'encan située rue de la Commune, presqu'en face de la rue de Bienville—
Chevaux, mules, charrettes, drays, buggies, voitures, etc.
La cour sera ouverte pour les entrées, à 9 heures, les jours de vente.
Conditions—comptant 11avril—2m

PAR S. GUINAULT

Succession de MAC KLIN ELEN.
No. 32,290.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 12 juin 1869, il sera vendu, à midi, à la Bourse St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 3 mai 1869—
Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 2 de l'ilot No 28, borné par les rues Orléans, St Pierre, Johnson et Marais [illegible] ladite propriété mesure [illegible].
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 9 juin

Quatre terrains de valeur, sur les rues Claiborne et St-Jean-Baptiste ou rue Robertson.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 12 juin 1869, il sera vendu, à midi à la Bourse d'Exchange de l'Hôtel St Charles [illegible]—
QUATRE LOTS DE TERRE désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les lots Nos 1 et 2 ayant face à la rue Claiborne [illegible] Les lots Nos 3 et 4, attenant à la ligne du fond des deux lots ci-dessus, face à la rue Robertson ou St-Jean-Baptiste. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à crédit de un et deux ans en billets portant 8 p0/0 d'intérêt de la date et hypothèque.
Actes de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats U. et les taxes de 1869. 9juin

Grocerie et Café.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 10 juin, il sera vendu, AU DETAIL, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues St-Philippe et Claiborne—
Le fonds d'un magasin de groceries très bien assorti et parfaitement à hauteur.
— Aussi —
Le café attaché à la grocerie, contenant une grande quantité de liqueurs et ayant une forte clientèle.
Conditions, comptant. 9 juin

VACHERIE.

Vente pour compte d'un premier acquéreur.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 9 juin 1869, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Metairie, en face de la porte du Parc à l'écurie de M. André Bordenave, à la folle enchère et pour le compte et risque de M. Jean Casabonne, qui ne s'est point conformé aux conditions des ventes qui lui ont été faites le 25 mai dernier—
Les meilleures vaches laitières, avec leurs veaux, provenant de la vacherie de M. Pierre Noguès.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 6 juin

PAR J. DEJAN JR.

Encan pour dames.

Chapeaux, Broderies, Articles de Toilette, Dentelles, Garnitures, Fournitures, etc.

PAR J. DEJAN Jr encanteur. VENDREDI prochain 11 du courant, et les jours suivants à 11 heures du matin, il sera vendu, au magasin de modes de Mme Sophie Sauvage, au coin des rues Canal et Bourgogne—
Chapeaux garnis et non garnis,
Broderies, Passementeries, galons,
Dentelles, rubans, garnitures,
Articles de toilette,
Galons, Comptoir, etc., etc.
L'attention des acheteurs est particulièrement appelée sur cette vente de [illegible] du magasin de [illegible]—Des objets de toutes espèces.
Conditions—Comptant. 9 juin

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux, à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr, encanteur — Bureau, No 102 rue Gravier—Il sera vendu LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à 11 heures du matin, dans son salon de vente, No 102 rue Gravier—
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, armoires, bureaux à dessus en marbre, lavabos, tables, chaises, commodes, tables de milieu à dessus en marbre, sofas, divans, fauteuils, chaises à dos, buffets, tables à ouvrage, tables à rallonge, coffres et étagères, etc., au bureau, bureaux, pupitres, tables à écrire, coffres-forts, meubles de bureaux.
Egalement : Un grande facture de lits cottage en noyer et en sapin, bois extra pour le noyer et sapin.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 dec—tf

PAR E. J. MONTGOMERY

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais, etc. à l'encan.

PAR E. J. MONTGOMERY — E. M. Montgomery, encanteur.
Il sera vendu, JEUDI 10 JUIN, à 10 heures du matin, aux écuries de P. Litoel, rue Gravier—
De beaux chevaux de selle et de harnais—pur race et soulte.
Beaux mulets d'habitation et de ville.
—EGALEMENT—
Jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 10 dec—

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR E. J. MONTGOMERY—E. M. Montgomery, encanteur — il sera vendu JEUDI 10 JUIN à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—
Un assortiment général de Meubles.
— TELS QUE —
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, bureaux et tables à dessus en marbre, lavabos, sofas, chaises à bascule, chaises en noyer, cabinets, etc. [illegible].
— EGALEMENT —
Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges en bois et en paille.

PAR G. DE FERIET.

Actif, Montre et Chaîne en or, Boutons en or, Argenterie, Linge de corps, Ouvrages de médecine, etc.
Succession de THOMAS PENISTON.
— No. 20,1 [illegible] —

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau No 50 de la rue Royale—MERCREDI 16 juin 1869, à midi, à la Bourse d'Exchange de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour [illegible] District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 1er juin 1869, il sera vendu—
L'actif suivant :
Un BILLET TIRÉ PAR BENTON WALTON ET ENDOSSÉ PAR L. O. NELSON & Co. [illegible] obtenu jugement [illegible] 3,300 17
Un billet de J. Tiggs, Chancery, à Memphis [illegible] 1,700 00
Un billet de J. M. Berry [illegible] George Connelly—jugement obtenu contre le tireur et l'endosseur [illegible]
Billet de E. S. Trividad, en faveur de Ed. Durrive & Co jugement obtenu contre le tireur et l'endosseur 3,00 00
Billet de M. A. Becnel, au faveur de Durrive & Co—jugement obtenu contre les parties [illegible]
Un mandat de l'Etat de la Louisiane, pour [illegible] 2,153 34 / 1,83 00

— Egalement, au bureau de l'encanteur, — No. 50 de la rue Royale, il sera vendu, à la même date, à 10 heures du matin, en vertu du même ordre de cour—
Une malle de linge de corps, 2 cannes, 1 montre et chaîne en or, 1 paire de boutons, 1 paire de boutons de chemises, 16 couteaux de table, 1 boîte argenterie (11 pièces), 1 microscope, 1 lampe Carcel, 1 panier et 1 fauteuil à bascule, 1 lit élastique, 1 vieille pendule, 1 thermomètre, 1 [illegible] en bronze, 1 petite valise en cuir.—Egalement au même endroit, à 7 heures du soir, à la même date, il sera vendu, en vertu du même ordre de cour—
Un assortiment d'ouvrages de médecine, de littérature et autres ouvrages.
CONDITIONS—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 juin—8,12,16

AVIS D'ENCAN.

JOSEPH HOLZ, encanteur a transféré son magasin d'encan du No 2 de la rue de Chartres à l'angle des rues Chartres et St. Louis. Les consignations adressées à lui ou à M. FRANCIS FERNANDEZ [illegible] seront, comme par le passé, de la vente de propriétés foncières, d'esclaves [illegible] et de tous effets meubles et de tous effets de débiteurs [illegible]

SUCCESSION de feue ROSALIE PORCHE, décédée, épouse de H. BISTES

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,692—En vertu d'un décret rendu le 22 mai 1869 et signé le 27 des mêmes mois et an, à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois de juillet 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
De la portion de terre située sur le Bayou [illegible] dans cette Paroisse et désignée par une [illegible] daté du 22 mai 1869 [illegible].
Les dites portions de terre mesurent [illegible].
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Conditions : Moitié du prix payable comptant et la balance à douze mois [illegible].
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
2 juin—2, 10, 18, 26, 3 juillet

AUG OESTREICH vs FRANCIS HEINSBERGER

COUR DE PAROISSE, Paroisse de Jefferson, No 3 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour de Paroisse paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt un juin 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Tous les droits titres et intérêts du défendeur Francis Heinsberger, à deux terrains, avec les ans situés au Cimetière Washington No 1 de la ville de la Nouvelle Orléans.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29 20,12.26juin

JOHN FORSTEIN vs la Dame ELIZABETH ERMISCH (Elizabeth Histora, veuve de George Reisch.)

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1 416 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI six de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le numéro vingt et un (21) dans l'ilot numéro vingt (20), formant l'angle des rues de l'Union et [illegible] sur profondeur et façade de soixante quatre pieds [illegible].
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de [illegible] suivant acte en rapport de J. Cohn, notaire public en cette ville, en date du 7 mars 1868.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
juillet